

---

**CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX**

---

FD

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

1. **Monsieur Félix DHJAN**, né le 10 novembre 1991 à PARIS, de nationalité française, demeurant 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, célibataire.

Ci-après dénommé « **l'Apporteur** »

D'UNE PART,

Et

2. **ID GROUP**, société par actions simplifiée au capital de 153 206 euros, ayant son siège social sis 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, société en cours de constitution, représentée par Monsieur Félix DHJAN agissant en qualité d'associé fondateur et futur Président pour le compte de ladite société.

Ci-après dénommée « **la Société Bénéficiaire** »,

D'AUTRE PART,

En présence de :

3. **ID PRODUCTION**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 920 367 091, représentée par Monsieur Félix DHJAN en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée « **la Société** »,

Les soussignés étant ci-après collectivement dénommés les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».



## SOMMAIRE

Article 1 – DÉCLARATION DE L'APPORTEUR .....	4
Article 2 - APPORT .....	4
Article 3 – PROPRIÉTÉ ET JOUISSANCE .....	5
Article 4 – RÉMUNÉRATION DE L'APPORT .....	5
Article 5 – REMISE DE TITRES.....	6
Article 6 – DÉCLARATIONS FISCALES.....	6
Article 7 – ÉLECTION DE DOMICILE.....	6
Article 8 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION .....	7
Article 9 – FRAIS .....	7



## IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Félix DHJAN est Président et associé unique au sein de la société 1D PRODUCTION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 920 367 091.

Monsieur Félix DHJAN a souhaité constituer la société 1D GROUP par apport en nature de l'ensemble des actions qu'il détient dans la société 1D PRODUCTION.

Aux termes d'une décision de l'associé unique fondateur de la société 1D GROUP, en date du 25 octobre 2024, il a été désigné la société JMF CONSEILS (PROALLYANCE), prise en la personne de Monsieur Jean-Marie FAUCHILLE Commissaire inscrit sis 11 rue Bichat, 75010 PARIS, en qualité de Commissaire aux apports (Annexe 1).

Ce dernier a rendu un rapport en date du 07 novembre 2024 figurant en Annexe 2.

## IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

### Article 1 – DÉCLARATION DE L'APPORTEUR

Monsieur Félix DHJAN déclare expressément ne pas être lié par un pacte civil de solidarité, et disposer de la pleine capacité juridique pour aliéner les actions de la société 1D PRODUCTION qu'il possède.

Monsieur Félix DHJAN déclare que les biens apportés lui appartiennent en propre pour les avoir acquis lors de la constitution de la société 1D PRODUCTION en date du 13 octobre 2022.

Les actions de la société 1D PRODUCTION apportées constituent donc un bien propre à Monsieur Félix DHJAN.

Il est expressément rappelé que Monsieur Félix DHJAN aura seul qualité d'associé de la Société bénéficiaire.

### Article 2 - APPORT

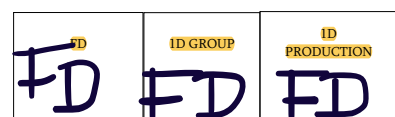
#### 2-1 Description des biens apportés

L'Apporteur, soussigné de première part, apporte à la société 1D GROUP, Société Bénéficiaire, sous les conditions et garanties ci-dessous stipulées, ce qui est accepté par cette dernière, représentée par Monsieur Félix DHJAN, ès-qualité de Président et fondateur, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

- La pleine propriété de mille (1 000) actions de la société 1D PRODUCTION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 920 367 091, représentant 100% du capital et des droits de vote de ladite société.

La société 1D PRODUCTION a pour objet en France et à l'étranger :

« - Favoriser, diffuser, réaliser, développer et promouvoir des actions, des activités, des créations dans les domaines artistique, culturel, éducatif et social ;



- L'organisation de spectacles vivants de tournées, de spectacles et tous ses dérivés sous tout support que ce soit ;
  - La production audiovisuelle via la réalisation, production, édition, distribution, promotion, exploitation, commercialisation sous toutes ses formes, par tous moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour de produits visuels, vidéos sonores, dans les domaines artistiques publicitaires et d'information ;
  - Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
- Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS le 13 octobre 2022, et a clôturé son premier exercice social le 31/12/2023 (**Annexe 3**).

La situation sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023 (**Annexe 3**) fait apparaître :

- un chiffre d'affaires d'un montant de 325 674,49 euros,
- un bénéfice de l'exercice d'un montant de 152 205,81 euros,
- des capitaux propres d'un montant de 153 205,81 euros.

L'Apporteur déclare que les droits sociaux apportés ne sont grevés d'aucun gage, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque ou restrictions au droit de propriété plein et entier.

L'apport des droits sociaux de la société 1D PRODUCTION, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires de fait et de droit.

#### 2-2 -Evaluation des droits sociaux apportés

Les droits sociaux apportés ont été évalués à un montant total de **153 206 euros**, selon le rapport de la société JMF CONSEILS (PROALLYANCE), prise en la personne de Monsieur Jean-Marie FAUCHILLE, Commissaire aux apports.

Une copie dudit rapport demeurera annexée au présent contrat (**Annexe 2**).

### **Article 3 – PROPRIÉTÉ ET JOUISSANCE**

La Société Bénéficiaire aura la propriété des actions apportées à compter de la réalisation définitive de l'apport laquelle sera concomitante à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

### **Article 4 – RÉMUNÉRATION DE L'APPORT**

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 153 206 euros, il sera attribué à l'Apporteur, cent cinquante-trois mille deux cent six (153 206) actions nouvelles d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, de la Société Bénéficiaire.



La Société Bénéficiaire aura seule droit aux dividendes attachés aux droits sociaux apportés, afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, le cas échéant, quelle que soit la date à laquelle la distribution aura été décidée.

### **Article 5 – REMISE DE TITRES**

L'Apporteur a remis à l'instant au Bénéficiaire qui le reconnaît :

- une copie des statuts en vigueur de la société 1D PRODUCTION ;
- une copie du registre des mouvement de titres ;
- une copie du registre des assemblées générales.

### **Article 6 – DÉCLARATIONS FISCALES**

#### 6-1 -Régime juridique de l'opération

L'opération portant sur l'apport en nature par l'Apporteur, personne physique des titres qu'il détient dans la société 1D PRODUCTION à la société 1D GROUP en cours de formation, elle sera placée sous le régime des apports purs et simples de droit commun.

#### 6-2 - Déclarations relatives à l'enregistrement

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code général des impôts, les apports réalisés lors de la constitution de sociétés sont exonérés de droit d'enregistrement.

Toutefois, l'exonération prévue à l'article précité ne dispense pas de la formalité d'enregistrement.

Par ailleurs, l'article 810 bis du Code général des impôts prévoit que les différentes dispositions contenues dans les actes et déclarations ou leurs annexes constatant des apports purs et simples, établis à l'occasion de la constitution d'une société, sont exonérées du droit fixe des actes innommés prévu à l'article 680 du même code.

#### 6-3 -Affirmation de sincérité

Les Parties soussignées affirment expressément sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

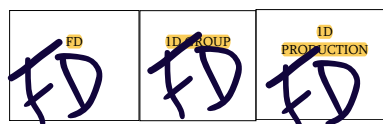
#### 6-4 -Fiscalité des plus-values

L'Apporteur a été informé que les plus-values réalisées par un particulier à l'occasion de la cession de droits sociaux afférents à la gestion de son patrimoine privé sont soumises au régime des plus-values mobilières privées prévu aux articles 150-0 A à 150-0 E du Code général des impôts. Plus particulièrement, l'Apporteur entend bénéficier du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts.

### **Article 7 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile :

- L'Apporteur en son domicile indiqué en entête des présentes ;
- La Société Bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.



**Article 8 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de contestations pouvant s'élever au sujet des présents apports, attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de PARIS.


**Article 9 – FRAIS**

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait en 3 exemplaires.  
A PARIS.  
Le 22 novembre 2024.

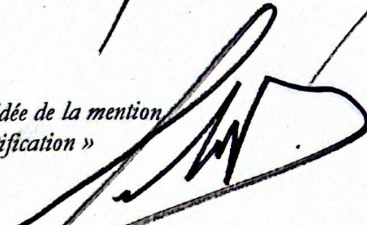
Monsieur Félix DHJAN  
Apporteur

Société ID GROUP  
Société Bénéficiaire

  
Société ID PRODUCTION  
Société

*Bon pour notification*

*Signature précédée de la mention  
« Bon pour notification »*



**ANNEXE 1 : ACTE DE NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**ANNEXE 2 : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**ANNEXE 3 : COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

FD	1D GROUP	1D PRODUCTION
FD	FD	FD

## DECISION DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

- **Monsieur Félix DHJAN**, né le 10 novembre 1991 à PARIS, de nationalité française, demeurant 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, célibataire  
Disposant de la pleine capacité civile, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.

*(ci-après désigné comme « l'Associé » ou « l'Associé Fondateur »)*

Seul associé de la future Société par actions simplifiée « 1D GROUP » en cours de constitution, dont le siège social est situé 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS.

### IL A ETE RAPPELE ET EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'Associé Fondateur a convenu de constituer une Société par actions simplifiée moyennant :

***Apport de bien autre qu'un fonds de commerce par :***

- **Monsieur Félix DHJAN**

De la pleine propriété des MILLE (1 000) actions de la société par actions simplifiée dénommée 1D PRODUCTION dont le siège social est 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS au capital de 1 000 euros identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 920 367 091.

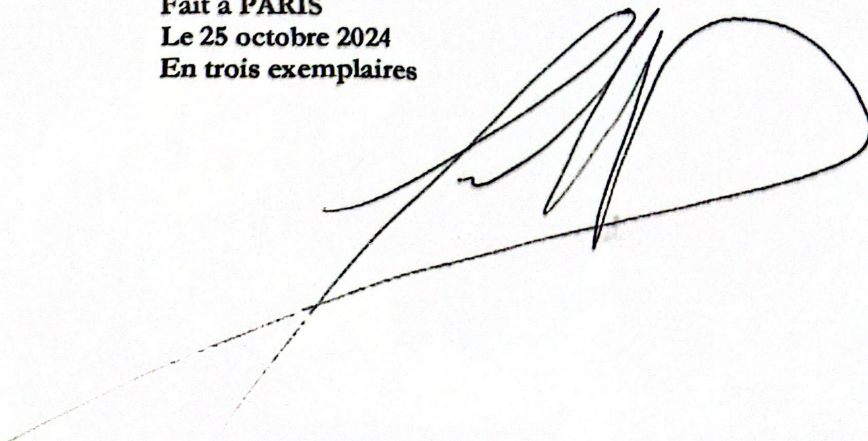
### CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

En vue de la réalisation des apports en nature à la Société susvisée, l'Associé Fondateur décide de désigner en qualité de Commissaire aux apports :

- **La société JMF CONSEILS (PROALLYNANCE) prise en la personne de Monsieur Jean-Marie FAUCHILLE**, Commissaire inscrit, 11 rue Bichat, 75010 PARIS.

Conformément à l'article L. 225-8 du Code de commerce, ce commissaire aux apports établira, sous sa responsabilité, un rapport appréciant la valeur des apports en nature et des avantages particuliers. Ce rapport sera annexé aux statuts de la société par actions simplifiées à constituer.

Fait à PARIS  
Le 25 octobre 2024  
En trois exemplaires



Jean-Marie FAUCHILLE  
11 rue Bichat – 75010 Paris  
Tel : 06.61.34.37.42  
jmfauchille@proallyance.com

## **1D GROUP**

Société par actions simplifiée à associé unique

Siège social : 2 rue d'Hautpoul – 75019 PARIS

*Société en cours de formation auprès du RCS de PARIS*

\* \* \* \*

### **Rapport du commissaire aux apports sur l'apport des actions de la société 1D PRODUCTION effectué par l'Apporteur Monsieur Félix DHJAN au profit de la société Bénéficiaire 1D GROUP**

\* \* \* \*

A l'Associé unique fondateur de la Société 1D GROUP,

En exécution de la mission de commissariat aux apports qui m'a été confiée en date du 25 octobre 2024 par décision de l'Associé unique fondateur de la Société 1D GROUP, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de Commerce (sur renvoi de l'article L. 227-1 du même code) concernant l'appréciation de la valeur de l'Apport en nature de mille (1.000) actions de la société 1D PRODUCTION par Monsieur Félix DHJAN en qualité d'Apporteur au profit de la Société Bénéficiaire 1D GROUP pour un montant total de cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) euros.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le projet du Contrat d'apport à signer. Il m'appartient d'exprimer mon opinion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la Société Bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prendra fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver nos constatations présentées selon le plan ci-dessous décrit :

- ✓ **Présentation de l'opération et description de l'apport**
- ✓ **Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport**
- ✓ **Conclusion**

## **1- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **1-1 Entité et personne participant à l'opération**

#### **A – Personne à l'origine de l'apport**

Monsieur Félix DHJAN, né le 10 novembre 1991 à PARIS (75), de nationalité française, demeurant 2 rue d'Hautpoul – 75019 PARIS, célibataire.

Ci-après désignée l' « Apporteur ».

#### **B - Société Bénéficiaire de l'apport**

La Société Bénéficiaire 1D GROUP est une Société par actions simplifiée à associé unique en cours de formation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Son siège social sera situé au 2 rue d'Hautpoul – 75019 PARIS.

Elle sera représentée par son Président, Monsieur Félix DHJAN.

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- ✓ La prise de tous intérêts ou participations par achat, souscription, apport, fusion, ou autrement de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale, françaises ou étrangères et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et de droits sociaux ;
- ✓ La gestion et l'animation desdites participations et titres lui appartenant ;
- ✓ La constitution de toutes sociétés, le placement de ses fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée ;
- ✓ La fourniture de prestations de services, notamment en matière d'orientation stratégique, de détermination des politiques générales des filiales, de direction opérationnelle, administrative, comptable, juridique et informatique, de conseils, ainsi que toutes opérations de trésorerie vis-à-vis des filiales et sous-filiales, directement ou indirectement, sous son contrôle ;
- ✓ L'acquisition, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles ;
- ✓ La production, l'organisation, l'exploitation de spectacles vivants de tournées, de spectacles et tous ses dérivés sous tout support que ce soit ;
- ✓ La production phonographique et vidéographique ;
- ✓ La production audiovisuelle via, la réalisation, production, édition, distribution, promotion, exploitation, commercialisation, sous toutes ses formes, par tous les moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour de produits visuels, vidéos, sonores, dans les domaines artistiques publicitaires et d'informations, ainsi que les opérations dépendantes, annexes ou s'y attachant ;
- ✓ L'édition musicale ;
- ✓ Le conseil et l'assistance opérationnelle en matière de relations presse, relations publiques, réseaux sociaux, événements, communication et marketing ;
- ✓ Le dépôt, l'acquisition, l'exploitation ou la cession par tous les moyens de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités, et notamment de droits d'auteur ;

- ✓ La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- ✓ Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Ci-après désignée le « Bénéficiaire » ou « 1D GROUP ».

## **1-2 Nature et objectifs de l'opération**

### **A – Nature des apports**

L'Apporteur fait apport à la Société Bénéficiaire de la pleine propriété de mille (1.000) actions de la société 1D PRODUCTION qu'il détient au profit de la Société Bénéficiaire 1D GROUP.

La société 1D PRODUCTION est une société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 2, rue d'Hautpoul – 75019 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro unique d'identification 920 367 091.

Elle a pour objet social en France et à l'étranger :

- ✓ Favoriser, diffuser, réaliser, développer et promouvoir des actions, des activités, des créations dans les domaines artistique, culturel, éducatif et social ;
- ✓ L'organisation de spectacles vivants de tournées, de spectacles et tous ses dérivés sous tout support que ce soit ;
- ✓ La production audiovisuelle via la réalisation, production, édition, distribution, promotion, exploitation, commercialisation sous toutes ses formes, par tous moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour de produits visuels, vidéos sonores, dans les domaines artistiques publicitaires et d'information ;
- ✓ Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

## **B – Objectifs de l'opération**

L'Apporteur fait apport à la Société Bénéficiaire de la pleine propriété mille (1.000) actions de la société 1D PRODUCTION qu'il détient au profit de la Société Bénéficiaire 1D GROUP.

Cette opération d'apport s'inscrit dans le cadre d'une restructuration patrimoniale par la création de la société holding 1D GROUP.

### **1-3 Caractéristiques essentielles de l'opération**

#### **A – Déclarations de l'apporteur**

Monsieur Félix DHJAN déclare :

- ✓ qu'il est pleinement et régulièrement propriétaire des Titres Apportés ;
- ✓ qu'il a tous pouvoirs et capacité aux fins des présentes ;
- ✓ que les sociétés dont les droits sociaux sont apportés n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, et ne font pas l'objet d'une procédure de règlement amiable ;
- ✓ que les Titres Apportés sont libres de toute sûreté de toute nature, telle que, et sans que cette énumération soit limitative, nantissement, privilège, ou tout autre droit susceptible de s'opposer à leur libre disposition, d'en réduire la valeur ou d'en limiter la jouissance.

L'Apporteur s'interdit, jusqu'à la date de réalisation définitive des Apports, de céder ou de nantir les Titres Apportés.

#### **B – Conditions suspensives**

L'apport des titres est soumis à la condition suspensive suivante :

- ✓ Immatriculation du Bénéficiaire au registre du commerce et des sociétés,

#### **C – Propriété – Jouissance des droits sociaux apportés**

Le Bénéficiaire aura la propriété et la jouissance des Parts Apportés à compter de la réalisation définitive de l'apport de la Bénéficiaire résultant de son immatriculation.

#### **D – Déclarations fiscales**

En application des dispositions de l'article 150-0-B ter du Code Général des Impôts, l'Apporteur bénéficiera, à raison de la plus-value constatée sur son opération d'apport de titres de la société 1D PRODUCTION d'un report d'imposition dans les conditions prévues par ledit article. L'apporteur devra en particulier satisfaire aux obligations déclaratives.

L'article 150-0 B ter du CGI prévoit qu'il est mis fin au report d'imposition de la plus-value à l'occasion notamment de la cession à titre onéreux, du rachat, du remboursement ou de l'annulation des titres reçus en rémunération de l'apport, ou encore des titres apportés, si cet événement intervient dans un délai, décompté de date à date, de trois ans à compter de l'apport des titres. Toutefois, il n'est pas mis fin au report d'imposition lorsque la société bénéficiaire de l'apport cède les titres dans un délai de trois ans à compter de la date de l'apport et prend l'engagement de réinvestir le produit de cession dans certaines conditions.

Chaque Bénéficiaire prend ici l'engagement, en tant que de besoin, si il venait à céder les titres apportés dans le délai de trois ans, d'investir le produit de leur cession, dans un délai de deux ans à compter de la date de la cession et à hauteur d'au moins 60 % du montant de ce produit, dans le financement d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, à l'exception de la gestion d'un patrimoine mobilier ou immobilier, dans l'acquisition d'une fraction du capital d'une société exerçant une telle activité, sous la même exception, et qui a pour effet de lui en conférer le contrôle au sens du 2° du III du présent article, ou dans la souscription en numéraire au capital initial ou à l'augmentation de capital d'une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions prévues au b du 3° du II de l'article 150-0 D bis, le tout dans les conditions prévues par l'article 150-0 B ter du CGI.

#### **1-4 Description de l'apport**

L'Apporteur apporte au Bénéficiaire, qui l'accepte, dans les conditions ordinaires de fait et de droit :

- ✓ Mille (1.000) actions de la société 1D PRODUCTION, détenues en pleine propriété.

#### **1-5 Evaluation de l'apport**

La valeur des mille (1.000) actions de la société 1D PRODUCTION, objet des présents Apports a été arrêtée par les Parties à la somme de cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) euros.

Les mille (1.000) actions apportées représentent 100% du capital social de la société 1D PRODUCTION.

<i>Apporteur</i>	<i>Nombre d'actions apportées</i>	<i>Valeur (€)</i>
------------------	-----------------------------------	-------------------

<i>Monsieur Félix DHJAN</i>	1.000	153.206
-----------------------------	-------	---------

#### **1-6 Rémunération des apports**

En rémunération des apports évalués à la somme de cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) euros, il sera attribué à l'apporteur cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) action du Bénéficiaire d'un (1,00) d'euro de valeur nominale chacune, entièrement attribuées à l'Apporteur.

Jean-Marie FAUCHILLE  
11 rue Bichat – 75010 Paris  
Tel : 06.61.34.37.42  
jmfauchille@proallyance.com

Ces actions seront négociables dès la date de l'immatriculation de la Société Bénéficiaire 1D GROUP.

<i>Apporteur</i>	<i>Nombre d'Actions attribuées en rémunération de l'apport de l'Apporteur</i>	<i>Valeur (€)</i>
------------------	---	-------------------

<i>Monsieur Félix DHJAN</i>
-----------------------------

153.206
---------

153.206
---------



## **2- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT**

### **2-1 Diligences accomplies**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

La mission du Commissaire aux Apports n'est pas une mission d'audit ; la nature des diligences mises en œuvre est orientée vers un examen limité complété de contrôles particuliers.

Les travaux effectués ont consisté à :

- ✓ M'entretenir avec les personnes en charges de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- ✓ Prendre connaissance de l'ensemble des documents juridiques relatifs aux opérations prévues ;
- ✓ Contrôler la réalité de l'apport ;
- ✓ Analyser la valorisation des actions de la société 1D PRODUCTION à partir des derniers comptes annuels au 31 décembre 2023 ;
- ✓ S'assurer que la valeur réelle de l'apport pris dans son ensemble est au moins égale à la valeur de l'apport proposée dans le projet du Contrat d'apport à signer ;
- ✓ Obtenir les éléments financiers relatif à la société 1D PRODUCTION ;
- ✓ Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

### **2-2 Sur la réalité de l'apport**

Nous avons vérifié la pleine propriété et la pleine jouissance des Actions apportées détenues par l'Apporteur.

### **2-3 Sur l'appréciation de la valeur de l'apport**

Dans le cadre de cet apport, la valorisation d'cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) euros pour mille (1.000) actions de la société 1D PRODUCTION, représentant 100% du capital social et des droits de vote de la société 1D PRODUCTION, a été retenue.

Les méthodes de valorisation appliquées correspondent aux méthodes habituellement retenues dans le cadre de valorisation de société ayant des activités similaires.

Les informations et justifications nécessaires à notre mission m'ont été communiquées.



Jean-Marie FAUCHILLE  
11 rue Bichat – 75010 Paris  
Tel : 06.61.34.37.42  
jmfauchille@proallyance.com

J'ai procédé aux diligences complémentaires que j'ai jugées nécessaires pour la réalisation de ma mission.

Dans le contexte précis de l'opération envisagée, je n'ai pas relevé d'élément susceptible de minorer la valeur de l'apport.

#### **2-4 Sur les avantages particuliers**

Aucun avantage particulier n'est conféré en rémunération de l'apport.

### **3- CONCLUSION**

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur retenue de l'apport de cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) euros pour l'apport des mille (1.000) actions composant le capital social de la société 1D PRODUCTION, effectué par l'Apporteur Monsieur Félix DHJAN au profit de la Société Bénéficiaire 1D GROUP, n'est pas surévaluée.

Et, en conséquence, que la valeur totale des apports est au moins égale au montant des cent cinquante-trois mille deux cent six (153.206) actions d'une valeur nominale d'un (1,00) euro chacune à émettre par la Société Bénéficiaire 1D GROUP en rémunération de l'apport.

Fait à Paris, le 7 novembre 2024

**Jean-Marie Fauchille**  
*Commissaire aux apports*



# 1D PRODUCTION

2 RUE D HAUTPOUL  
75019 PARIS 19

SIREN : 920.367.091

Statut juridique : SAS, société par actions simplifiée

N° TVA : FR68920367091

# Comptes annuels

---

Exercice du 01/09/2022 au 31/12/2023



## CENSEA PARTNERS

SIREN 803886118

Raison Sociale : CENSEA PARTNERS

Siège Social : 25 BD DE STRASBOURG, 31000 TOULOUSE

FD

# Sommaire

<b>Attestation de l'expert comptable</b>	<b>3</b>
<b>Bilan</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>7</b>
<b>Détails des comptes</b>	<b>10</b>
Bilan détaillé – Actif	<b>11</b>
Bilan détaillé – Passif	<b>12</b>
Compte de résultat détaillé	<b>13</b>
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>15</b>
SIG synthétiques	<b>16</b>
SIG détaillés	<b>17</b>
<b>Liasse fiscale</b>	<b>18</b>



# Attestation de l'expert comptable



## Attestation sans réserves

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 21/11/2022, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 1D PRODUCTION relatifs à l'exercice du 01/09/2022 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 246 561,60 €
- Chiffre d'affaires : 325 674,49 €
- Résultat net comptable : 152 205,81 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à TOULOUSE le 2024-01-20.

Raphael Madar,  
Expert-Comptable

A handwritten signature in dark blue ink, consisting of the letters 'F' and 'D' in a stylized, cursive font.

# Bilan

---



# Bilan actif

		31/12/2023			Pas d'exercice N-1
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	1 258	302	956	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>		<b>1 258</b>	<b>302</b>	<b>956</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>CRÉANCES</b>				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	85 048		85 048	
	Autres créances	6 664		6 664	
	Capital souscrit appelé non versé				
	<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
	Actions propres				
	Autres titres				
	<b>INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITÉS</b>	153 894		153 894		
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>		<b>245 606</b>		<b>245 606</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>		<b>246 863</b>	<b>302</b>	<b>246 562</b>	



# Bilan passif

		31/12/2023	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	<b>RÉSERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	152 206		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	153 206	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)</b>		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 000	
	Dettes fiscales et sociales	46 899	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	457	
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL DETTES (III)</b>	93 356	
	Écarts de conversion passif (IV)		
<b>TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)</b>		<b>246 562</b>	



# Compte de résultat

---



## Compte de résultat

(1/2)

		31/12/2023 (16 mois)	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	325 674	
	<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	325 674	
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 175	
Autres produits	2 750		
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	329 599	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	124 405	
	Impôts, taxes, et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales	6 602	
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	302	
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	2 906	
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	134 214	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>195 385</b>	
<b>QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>			
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		<b>1</b>	



## Compte de résultat

(2/2)

		31/12/2023 (16 mois)	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)</b>		195 386	
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)		
	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		43 180	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		329 600	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		177 394	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>152 206</b>	



# Détails des comptes

---



# Bilan détaillé – Actif

	31/12/2023 (16 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	956		956	
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 258		1 258	
2818300000 - APPLE IPHONE - Amortissements sur matériel de bureau et matériel informatique	-302		-302	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>956</b>		<b>956</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	85 048		85 048	
4110000000 - Clients	74 151		74 151	
4181000000 - Clients - Factures à établir	10 897		10 897	
Autres créances	6 664		6 664	
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	2 888		2 888	
4458300000 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	150		150	
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	3 627		3 627	
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	153 894		153 894	
5121001000 - LCL - LCL	153 894		153 894	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>245 606</b>		<b>245 606</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>246 562</b>		<b>246 562</b>	



## Bilan détaillé – Passif

	31/12/2023	Pas d'exercice N-1	Variation	
	(16 mois)		En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	1 000		1 000	
1010000000 - Capital	1 000		1 000	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	152 206		152 206	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	153 206		153 206	
<b>AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)</b>				
<b>PROVISIONS (II)</b>				
<b>DETTES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 000		46 000	
4010000000 - Fournisseurs	17 367		17 367	
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	28 632		28 632	
Dettes fiscales et sociales	46 899		46 899	
4421000000 - Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	51		51	
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	43 180		43 180	
4455100000 - TVA à décaisser	570		570	
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	2 873		2 873	
4458700000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	224		224	
Autres dettes	457		457	
4550000000 - Associés - Comptes courants	457		457	
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	93 356		93 356	
Écarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)</b>	<b>246 562</b>		<b>246 562</b>	



# Compte de résultat détaillé

	31/12/2023	Pas d'exercice N-1	Variation	
	(16 mois)		En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Production vendue (biens et services)	325 674		325 674	
7060000000 - Prestations de services	306 612		306 612	
7061100000 - Coproduction TINY TEAM	19 063		19 063	
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	325 674		325 674	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 175		1 175	
7910000000 - Transferts de charges d'exploitation	1 175		1 175	
Autres produits	2 750		2 750	
7580000000 - Produits divers de gestion courante	2 750		2 750	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	329 599		329 599	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Autres achats et charges externes	124 405		124 405	
6062000000 - Fournitures non stockables (carburant)	34		34	
6063000000 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 579		5 579	
6132000000 - Locations immobilières	61 158		61 158	
6150000000 - Entretien et réparations	606		606	
6160000000 - Primes d'assurances	210		210	
6220000000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	384		384	
6222000000 - Commissions et courtages sur ventes	6 781		6 781	
6226000000 - Honoraires	18 950		18 950	
6227000000 - Frais d'actes et de contentieux	114		114	
6230000000 - Publicité, publications, relations publiques	1 796		1 796	
6231000000 - Annonces et insertions	1 195		1 195	
6236000000 - Catalogues et imprimés	47		47	
6251000000 - Voyages et déplacements	3 275		3 275	
6256000000 - Missions	8 458		8 458	
6257000000 - Réceptions	147		147	
6261000000 - Frais postaux	13		13	
6270000000 - Services bancaires et assimilés	644		644	
6281000000 - Concours divers - cotisations	14 912		14 912	
6288000000 - Autres charges extérieures diverses	104		104	
Charges sociales	6 602		6 602	
6470000000 - Autres charges sociales	6 562		6 562	
6475000000 - Médecine du travail, pharmacie	40		40	
Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	302		302	
6811200000 - Immobilisations corporelles	302		302	
Autres charges	2 906		2 906	
6511000000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	585		585	
6518000000 - Autres droits et valeurs similaires	2 300		2 300	
6560000000 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	11		11	
6580000000 - Charges diverses de gestion courante	10		10	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	134 214		134 214	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>195 385</b>		<b>195 385</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Autres intérêts et produits assimilés	1		1	
7680000000 - Autres produits financiers	-1		-1	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	1		1	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				

	31/12/2023 (16 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	195 386		195 386	
PRODUITS EXCEPTION.				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				
Impôts sur les bénéfices (X)	43 180		43 180	
6950000000 - Impôts sur les bénéfices	43 180		43 180	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>329 600</b>		<b>329 600</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>177 394</b>		<b>177 394</b>	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>152 206</b>		<b>152 206</b>	



# Soldes intermédiaires de gestion



# SIG synthétiques

	31/12/2023 (16 mois)	
	Solde net (€)	CA (%)
+ Ventes de marchandises		100
- Coûts d'achat des marchandises vendues		
<b>MARGE COMMERCIALE</b>		
+ Production vendue	325 674	100
+ Production stockée ou destockage		
+ Production immobilisée		
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	325 674	100
- MP, approvisionnements consommés		
- Sous traitance directe		
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	325 674	100
- Autres achats	-5 612	-2
- Charges externes	-118 792	-36
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	201 270	62
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Charges de personnel	-6 602	-2
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	194 667	60
+ Autres produits de gestion courante	2 750	1
+ Reprises amorts, provs, transferts de charges	1 175	
- Dotations aux amorts et aux provs	-302	
- Autres charges de gestion courante	-2 906	-1
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	195 385	60
+ QP de résultat positif sur opérations en commun		
+ Produits financiers	1	
- QP de résultat négatif sur opérations en commun		
- Charges financières		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	195 386	60
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	-43 180	-13
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>152 206</b>	<b>47</b>



# SIG détaillés

	31/12/2023 (16 mois)	
	Solde net (€)	CA (%)
	<b>MARGE COMMERCIALE</b>	
+ Production vendue	325 674	100
706 - Prestations de services	306 612	94
70611 - Coproduction TINY TEAM	19 063	6
	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	
	325 674	100
	<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	
	325 674	100
- Autres achats	-5 612	-2
6062 - Fournitures non stockables (carburant)	34	
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 579	2
- Charges externes	-118 792	-36
6132 - Locations immobilières	61 158	19
615 - Entretien et réparations	606	
616 - Primes d'assurances	210	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	384	
6222 - Commissions et courtages sur ventes	6 781	2
6226 - Honoraires	18 950	6
6227 - Frais d'actes et de contentieux	114	
623 - Publicité, publications, relations publiques	1 796	1
6231 - Annonces et insertions	1 195	
6236 - Catalogues et imprimés	47	
6251 - Voyages et déplacements	3 275	1
6256 - Missions	8 458	3
6257 - Réceptions	147	
6261 - Frais postaux	13	
627 - Services bancaires et assimilés	644	
6281 - Concours divers - cotisations	14 912	5
6288 - Autres charges extérieures diverses	104	
	<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	
	201 270	62
- Charges de personnel	-6 602	-2
647 - Autres charges sociales	6 562	2
6475 - Médecine du travail, pharmacie	40	
	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	
	194 667	60
+ Autres produits de gestion courante	2 750	1
758 - Produits divers de gestion courante	2 750	1
+ Reprises amorts, provs, transferts de charges	1 175	
791 - Transferts de charges d'exploitation	1 175	
- Dotations aux amorts et aux provs	-302	
68112 - Immobilisations corporelles	302	
- Autres charges de gestion courante	-2 906	-1
6511 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	585	
6518 - Autres droits et valeurs similaires	2 300	1
656 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	11	
658 - Charges diverses de gestion courante	10	
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	
	195 385	60
+ Produits financiers	1	
768 - Autres produits financiers	1	
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	
	195 386	60
	<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	
- Impôts sur les bénéfices	-43 180	-13
695 - Impôts sur les bénéfices	43 180	13
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>152 206</b>	<b>47</b>

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 \* 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du Code général des impôts)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise   1D PRODUCTION - SIREN : 920367091					Néant <input type="checkbox"/>					
Durée de l'exercice en nombre de mois   16					Durée de l'exercice précédent					
					Exercice N clos le   31/12/2023					
<b>ACTIF</b>					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016			
	Immobilisations corporelles				028	1 258	030	302		956
	Immobilisations financières (1)				040		042			
	<b>TOTAL I (5)</b>				044	1 258	048	302		956
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050		052			
	Stocks marchandises				060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	85 048	070			85 048
	Créances autres (3)				072	6 664	074			6 664
	Valeurs mobilières de placement				080		082			
	Disponibilités				084	153 894	086			153 894
Charges constatées d'avance				092		094				
<b>TOTAL II</b>				096	245 606	098			245 606	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>				110	246 863	112	302		246 562	
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel							120		1 000
	Ecart de réévaluation							124		
	Réserve légale							126		
	Réserves réglementées							130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)						131	132		
	Report à nouveau							134		
	Résultat de l'exercice							136		152 206
	Subventions d'investissement							137		
	Provisions réglementées							140		
	<b>TOTAL I</b>							142		153 206
Provisions pour risques et charges							<b>TOTAL II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		
	Fournisseurs et comptes rattachés							166		46 000
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)						169	457	172	47 356
Produits constatés d'avance								174		
<b>TOTAL III</b>							176		93 356	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>							180		246 562	
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	1 258
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184	

FD

Désignation de l'entreprise 1D PRODUCTION - SIREN : 920367091										□			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										N clos le 31/12/2023			
Ventes de marchandises						209				210			
Production vendue biens						215		dont export et livraisons intracommunautaires		214			
Production vendue services						217		2 070		218 325 674			
Production stockée										222			
Production immobilisée										224			
Subventions d'exploitation reçues										226			
Autres produits										230 3 925			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>										<b>232 329 599</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234			
Variation de stock (marchandises)										236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier						immobilier		242 124 405			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244			
Rémunérations du personnel										250			
Charges sociales										252 6 602			
Dotations aux amortissements										254 302			
Dotations aux provisions										256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259				262 2 906			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>										<b>264 134 214</b>			
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>										<b>270 195 385</b>			
Produits financiers						(III)				280 1			
Produits exceptionnels						(IV)				290			
Charges financières						(V)				294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)		347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				(VI)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306 43 180			
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>										<b>310 152 206</b>			
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312 152 206		314			
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
		Provisions non déductibles						322					
		Impôts et taxes non déductibles						324 43 180					
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Déductions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987					
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989					
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138					
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344					
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993					
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992									
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346				350	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352 195 386		354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables										360			
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370 195 386		372			

### 3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>1D PRODUCTION – SIREN : 920367091</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470		472		<b>1 258</b>	474	476		<b>1 258</b>		
Immobilisations financières		480		482			484	486				
<b>TOTAL</b>		490		492		<b>1 258</b>	494	496		<b>1 258</b>		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536				
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560		562		<b>302</b>	564	566		<b>302</b>		
<b>TOTAL</b>		570		572		<b>302</b>	574	576		<b>302</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599				

FD

#### 4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>1D PRODUCTION - SIREN : 920367091</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A</b>	<b>NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606	
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%		601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées		610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646	
	Sur comptes clients		650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>			680	682	684	686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
					Dotations	Reprises	
Fonds commercial					681	683	
Autres immobilisations incorporelles					700	705	
Terrains					710	715	
Constructions					720	725	
Installations techniques, matériel et outillage					730	735	
Installations générales agencements aménagements divers					740	745	
Matériel de transport					750	755	
Autres immobilisations corporelles					760	765	
<b>TOTAL</b>					770	775	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2							
3							
4							
5							
6							
<b>TOTAL à reporter</b>						780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter	
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	<b>8 771</b>
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	<b>9 398</b>
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

FD

**5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : 1D PRODUCTION - SIREN : 920367091		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/09/2022 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 16	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	<b>325 674</b>
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	<b>325 674</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	<b>3 925</b>
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	<b>1 175</b>
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	<b>5 100</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	<b>5 612</b>
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	<b>57 634</b>
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	<b>61 158</b>
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	<b>2 906</b>
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	<b>127 310</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	<b>203 464</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	<b>203 464</b>
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	<b>325 674</b>
Effectifs au sens de la CVAE		023	<b>0</b>
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	<b>01/09/2022</b>	160 <b>31/12/2023</b>
Date de cessation		186	

FD

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 1D PRODUCTION - SIREN : 920367091 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....		Nb de parts ou actions .....		
Adresse : .....					
Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....		Nb de parts ou actions .....		
Adresse : .....					
Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....		Nb de parts ou actions .....		
Adresse : .....					
Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....		Nb de parts ou actions .....		
Adresse : .....					

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	FELIX DJHAN		
Nom marital	DJHAN	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000
Naissance : Date	10/11/1991	N° Département	75019	Commune	PARIS
				Pays	FRANCE
Adresse : 2 RUE D'HAUPOUL 75019 PARIS FRANCE					

FD

## 7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 1D PRODUCTION - SIREN : 920367091 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....		
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....		
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....		
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....		
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....		
Adresse :		

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/09/2022 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 1D PRODUCTION	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 920367091	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		



<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 1D PRODUCTION

SIREN : 920367091

Attestation produite le 20/01/2024

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

FD

Exercice ouvert le	01/09/2022	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
1D PRODUCTION - SIREN : 920367091			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
2 RUE D HAUTOUL 75019 PARIS 19 FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées	Activités créatives, artistiques et de spectacle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	138 719	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	56 667			
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F</b>	<b>CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G</b>	<b>ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
<b>H</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE	
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Visueur conventionné <input type="checkbox"/>
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarié ?					
CENSEA PARTNERS 25 BD DE STRASBOURG 31000 TOULOUSE FRANCE					
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>		<input type="checkbox"/>	<b>Nom du prestataire ECF</b>		

FD

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>					
<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				<b>a</b>					
		payées par un établissement chargé du service des titres				<b>b</b>					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						<b>c</b>					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						<b>d</b>					
Montant des autres distributions:											
						<b>e</b>					
						<b>f</b>					
						<b>g</b>					
						<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						<b>j</b>					
Montant des revenus répartis						<b>Total (a à h)</b>					
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
FELIX DJHAN 2 RUE D'HAUPOUL 75019 PARIS FRANCE											
<b>K DIVERS</b>											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>											
Rémunérations		Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice									
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
		MVLТ restant à reporter									
<b>M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>											
						Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice					
						Nombre de reçus délivrés					